Sainte Cécile sera célébrée le dimanche 23 courant et à cette occasion un banquet aura lieu à 16 heures précises dans la salle de l'Harmonie, dont le coût est fixé à 16 francs. La dite commission invite ses membres honoraires à se faire inscrire au siège ou à M. Jules Verbrugge, secrétaire de la Société, rue Kléber 11, le plus tôt possible.

ETAT-CIVIL. — **Décès.** — Roussel Alexis, 82 ans rue de Tourcoing, 36.

INDUSTRIELS

Pour vos installations de machines à vapeur, consultez les ETABLISSEMENTS V. SAELEN, à LOMME-lez-LILLE. — Téléphone : Lille 21.39. Grand choix de LOCOMOBILES, DEMI-FIXES et CHAUDIERES de toutes forces, neuves et d'occasion, pour toutes industries. — DEVIS sur DEMANDE LOCATION 10526

LILLE

AU PARQUET

POUR LA MAISON D'ARRET

Le Parquet de Lille a fait écrouer hier, les individus dont les noms suivent : 1° Henri Dutate, 32 ans, arrêté pour vol militaire à Cambrai ; 2° Charles Decuyper, 38 ans, appréhendé à Lille, sur mandat d'arrêt du Parquet d'Amiens, pour coups et blessures ; 3° Stanislaw Krzeszewoski, 38 ans, arrêté à Mons-en-Barœul, pour vol ; 4° Gaston Vancoppenolle, arrêté à Tourcoing pour complicité de vol d'un vélo.

POUR LA CORRECTIONNELLE

M. Réjou, vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel le sieur Magniez, originaire de Saint-Quentin, dont le père, très honorable, est négociant dans cette ville.

Magniez est inculpé d'escroquerie, au préjudice de M. Dansette, négociant à Armentières. Sous le nom de son père, il s'était fait livrer par ce dernier deux pièces de toile d'une valeur totale de 600 francs et qu'il ne paya pas. La prévenu est en fuite.

L'AFFAIRE DE LA COMMISSION CANTONALE DE SECLIN

A nouveau, des témoins concernant cette affaire ont été entendus hier par M. le juge d'instruction Réjou. Ainsi que nous le faisions prévoir dernièrement, l'information judiciaire sera bientôt terminée.

ROSCO PUR GRAIN

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Expulsion. — 6 mois de prison à Jean Vanstenkiske 54 ans, journalier, sans domicile fixe.

— 1 mois de prison à Alfred Polliaert 47 ans, marbrier à Lille.

Ivresse en récidive correctionnelle. — 15 jours de prison et 50 fr. d'amende à Louis David, marbrier demeurant à Roubaix.

Bris de prison. — Edouard Monte, 28 ans, demeurant à Lille, est condamné à 150 fr. d'amende pour le délit et à 5 fr. pour la contravention d'ivresse.

AU VOLEUR !...

VICTIME D'ADROITS FILOUS

Il nous revient que d'adroits filous, vendeurs de dollars ou de livres sterling, ont fait plusieurs victimes parmi les employés de comptoirs d'échange ou de petites banques des environs de Lille. Voici comment opèrent ces malfaiteurs.

Ils se présentent au guichet des établissements en question, avec un nombre respectable de billets de 1 ou 2 dollars, ou livres sterling, et deux ou trois gros billets seulement, de la même monnaie. Ils demandent à échanger le tout, contre des devises françaises.

Par suite de la présence des petits billets, leur compte est assez long à établir. Celui-ci terminé on paie l'échangeur, mais le filou doué d'un véritable talent de prestidigitateur a, entre temps, subtilisé les deux ou trois gros billets en dollars ou en livres, que l'on n'a pas eu la précaution de mettre immédiatement en lieu sûr. Peu de temps après, on s'aperçoit bien de leur absence, mais alors le voleur est loin...

Ainsi sont disparus « dernièrement trois billets de 100 dollars.

Le service de la sûreté de Lille recherche ces audacieux aigrefins.

Au cours d'une rixe rue de Tournai un italien a le crâne fracturé

Hier, vers 23 h. 30, les agents Lévy et Gaspart de ronde dans le secteur de la rue de Tournai, arrivaient à l'issue d'une rixe, au N° 136 et requéraient la voiture d'ambulance de la caserne Malus pour le transport d'un blessé à l'hôpital Saint-Sauveur, sur intervention préalable du docteur Crépin, mandé à la hâte.

Le cabaretier, Pierre Darden, 33 ans, célibataire, exerçant anciennement la profession de mécanicien venait d'asséner un coup de bouteille sur la tête de l'Italien Valentino Cornelli, manœuvre à l'entreprise Graticola, chargée des travaux de démantèlement. Cornelli gisait sans connaissance. Une fracture du crâne est probable.

La discussion qui a amené la rixe s'est produite sur l'intervention de plusieurs italiens, dont Cornelli, à la suite d'un vol de portefeuille commis dans la soirée au préjudice d'un compatriote, le sieur Misseri. Misseri était venu au cabaret du n° 136, avait consommé en compagnie de trois polonais et de deux algériens. Constatant le vol après son départ, il avait prévenu son entourage, et le groupe était venu réclamer le portefeuille à Darden.

Le cabaretier, déjà réputé pour sa violence, s'est défendu un peu prématurément. Les Italiens appelés au commissariat ont prétendu devant M. Paoli, commissaire de service, que leur compatriote était en état de légitime défense. Ce qui n'apparaît, car on a relevé sur lui aucune trace de coups autres que la plaie sur le cuir chevelu.

Darden a été écroué. L'enquête est ouverte, et une note a été communiquée à la sûreté.

BIJOUX FIX

MON ARMURE EST EN OR

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

DU REPORT OU DROIT AU BAIL SUR UN IMMEUBLE DETRUIT PAR LA GUERRE

Hier, devant le tribunal civil, est venu en discussion, un procès sur cette question.

D'après les articles 8 et 9 de la loi du 25 Octobre 1919 :

« Art. 8. — Si le propriétaire n'effectue pas le remploi, le preneur peut néanmoins demander le maintien ou le report du bail sur ce qui subsiste de la chose louée, pour la durée restant à courir au jour de la destruction avec une réduction de prix proportionnelle à la diminution de jouissance résultant de l'état actuel de l'immeuble.

Il a droit, en ce cas, à l'attribution de la partie de l'indemnité de dommages de guerre que le propriétaire ne touche pas par suite du défaut de remploi à charge de l'employer en travaux de reconstitution sur le fonds loué. »

« Art. 9. — Lorsque l'interdiction de remploi dans l'intérêt public, où le mode de remploi adopté par le propriétaire rendent impossible pour le preneur le report des effets du bail dans les conditions prévues aux articles précédents, il peut lui être alloué une indemnité de dommages de guerre pour le préjudice subi par lui du fait de la perte du droit au bail ».

L'affaire a été mise en délibéré.

PETITES NOUVELLES

ENCORE UNE... — M. Désiré Baix, 20 ans, demeurant à Lesquin rue Pasteur, eut la fâcheuse idée dans la nuit de jeudi à vendredi, de déposer sa bicyclette contre la façade de l'estaminet sis rue de Paris 303. Bien entendu elle n'y fit pas long feu. Quelques instants plus tard elle était disparue. Une enquête est ouverte pour rechercher le voleur.

RATS DE CHANTIER. — La police recherche les auteurs du vol d'un costume de peintre en toile blanche, trois couteaux à démastiquer et divers instruments de travail pour peintre, commis au cours de l'avant-dernière nuit dans une maison en construction de la rue Louis Deloo 37 au préjudice de M. Proothius Alfred ouvrier peintre, demeurant rue du Long Pot, cour Fâches.

LE PORTE MONNAIE DE LA FILEUSE. — Dans la matinée de jeudi quelqu'un s'est introduit sans effraction chez Mme Tahon, fileuse, rue Hippolyte Laurent 21, au premier étage et lui a dérobé un porte monnaie contenant environ 130 francs. L'auteur de ce vol est recherché.

LA MAIN LESTE. — Mme Jouan 45 ans, épicière, 58, rue Eugène Jacquet, a récolté un procès-verbal pour coups et blessures sur la personne de Mme Willems, 58 ans ménagère, même rue, Allée Porchet 19.

DOUAI

L'INDELICATE BONICHE

Mlle Clémence Roger, d'Anhiers, qui devait entrer en service chez une personne de la ville avait déposé chez sa future patronne un paquet d'effets et de linge.

L'ancienne bonne qu'elle remplaçait emporta en s'en allant le paquet de Mlle Roger. Cette dernière a porté plainte.

ACCIDENT D'AUTO

M. Jean Barbet, agent d'assurances, demeurant boulevard Carpaux, à Valenciennes, se rendait à Douai dans son auto que conduisait le chauffeur Arthur Carrez. A l'endroit dit « Vuillemin », territoire de Masny, l'auto croisa la camionnette de M. Jean Szambelon, 29 ans, boucher, route Nationale, à Ecaillon. En raison du mauvais état de la chaussée la camionnette dérapa et vint tamponner la voiture de M. Barbet qui fut sérieusement avariée. Il n'y eut pas heureusement d'accident de personne.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARLEUX

DU CHARBON BIEN PESE ! — En tournée, à Arleux, les gendarmes remarquèrent qu'une voiture chargée de sacs de charbon conduite par François Saudemont, demeurant rue du Bias, domestique d'Auguste Lefebvre,46 ans, marchand de charbon, n'avait pas de bascule et que les sacs paraissent fort légers. Ils en firent peser plusieurs en empruntant la bascule d'un marchand de grain. **Les sacs ne contenaient que 45 kilos de charbon.** De plus les sacs soigneusement mouillés pesaient vides 1 kilo 500.

Auguste Lefebvre va être poursuivi. Il est probable que sa mauvaise foi lui coûtera cher.

VALENCIENNES

UNE GAMINERIE QUI POURRAIT COUTER CHER

Vendredi, vers 19 heures 30, une limousine de la Société anonyme de construction mécanique et de matériel de mines, à Onnaing, passant à Vicq, vint heurter un poteau télégraphique, placé en travers de la route. Le choc fut assez violent ; la limousine subit des avaries assez graves, mais il n'y eut aucun accident à relater.

Informée, la gendarmerie de Quiévrechain ouvrit une enquête, qui permit de découvrir que l'accident était dû à une stupide gaminerie. Les auteurs, les nommés François Strady, 19 ans, mineur, à Onnaing et Georges Fernez, 23 ans, mineur à Quarouble, après s'être saoûlé, avaient déposé le poteau en bordure de la route.

Procès-verbal leur a été dressé.

LA RIXE TRAGIQUE DE NEUVILLE-SUR-ESCAUT

M. Chazal, juge d'instruction à Valenciennes, a confronté dans son cabinet, samedi, Antonio Chilotti, cimentier à Neuville, qui tua dans les circonstances que nous avons relatées son cousin Antonio Chilotti, 21 ans de complicité avec Jacques Podda qui l'accompagnait au moment de la rixe.

Aucun élément nouveau n'a été recueilli au cours de cette confrontation.

Il est probable qu'avant la fin de son instruction M. Chazal abandonnera la circonstance de la préméditation.

Il est, en effet, établi que ce fut sur la provocation de la victime que Chilotti sortit de l'auberge de l'Italienne pour se mesurer avec son compatriote et qu'il ne tira qu'au moment où son adversaire mettait la main à la poche pour y prendre son revolver.

De ce fait, la culpabilité du meurtrier est fortement atténuée.

CELLE DE DENAIN

L'état de Smani Mohamed, manœuvre, domicilié à Denain, qui tua d'un coup de couteau, boulevard Coroman, à Denain son compatriote Kessi Tahar ben Saïd s'est considérablement amélioré.

M. Chazal, juge d'instruction, a mené avec rapidité son enquête. Celle-ci a établi que Smani se trouvait en cas de légitime défense.

Nos lecteurs se souviennent que Smani ayant eu une discussion avec Kessi fut assailli et frappé d'un coup de couteau dans le dos par son compatriote.

Le blessé se retourna, il désarma son adversaire et le frappa à son tour, mortellement, avec le même couteau.

Il est donc probable que Smani profitera d'une ordonnance de non lieu.

UN FRAUDEUR ARRETE

Au lieu dit « Le Kiosque » à Quiévrechain, des douaniers ont arrêté un nommé Michel Szymanski, 34 ans mineur, domicilié à Anzin, trouvé porteur de 4 kilos de tabacs et 40 cigarettes, le tout d'une valeur de 11° fr. 80, de provenance étrangère.

Szymanski conduit samedi au Parquet a été écroué.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

FRESNES

VOL DE VELO. — Un verrier demeurant à Thivencelles, fosse Ledoux, 10, M. Alfred Darnencourt, avait laissé son vélo à la porte d'un estaminet. Une demi-heure plus tard, il constata la disparition de sa bécane estimée quatre cents francs.

Il a déposé plainte à la gendarmerie qui recherche l'auteur de ce vol.

ECLAIREZ !

Des procès-verbaux ont été dressés à la charge du conducteur de l'auto 9005-D I pour défaut d'éclairage à l'arrière de sa voiture et de trois cyclistes dont les machines n'étaient pas ornées de la lanterne réglementaire.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Un mystère éclairci

A la suite d'une enquête activement menée par le Service de la Sûreté, les personnes, car elles sont deux, qui ont abandonné une fillette, mercredi dernier, sur le trottoir, en face de l'Hôpital Saint-Jean, dans les conditions que nous avons relatées, sont maintenant connues : ce sont la nommée Helena Karpuiska, polonaise, 17 ans, tante de l'enfant demeurant à Lens et une sage-femme de Lens, qui l'accompagnait dans son voyage à Arras, dont on ignore le nom, mais dont l'adresse est connue.

D'après le témoignage d'Héléna Karpuiska, ce serait cette sage-femme qui aurait conseillé à la femme Franciska Karpuiska, mère de l'enfant, de l'abandonner. Héléna Karpuiska et la sage-femme en question, si l'on s'en rapporte aux témoignages retenus par la police, arrivèrent à Arras, mercredi par le train de 19 h. 43 et vers 20 h. 45 déposèrent l'enfant à la porte de l'Hôpital, puis se promenèrent à proximité en attendant le train de 21 h. 33 qui les reconduisit à Lens. La mère de l'enfant, en raison de son état de santé, n'a pu venir au commissariat d'Arras, mais l'enquête se poursuit à Lens pour l'audition de la mère et de la sage-femme, qui a elle même déclaré l'enfant à la Mairie de Lens et rédigé le billet trouvé dans les langes de la fillette.

CONSTIPÉS !

Prenez le matin un grand verre d'eau ou une infusion de chicorée, mangez beaucoup de fruits et, après chaque repas, prenez une cuillerée à café de NORODOL du Dr Muyshondt. Ce remède est souverain.

La boîte : 7 fr. 50 toutes pharmacies 9845

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

BRUAY-EN-ARTOIS

ARRESTATION D'UN VAGABOND. — La gendarmerie a procédé vendredi à l'arrestation, pour vagabondage, du nommé Edouard Gorzkowski, 19 ans, sans domicile fixe, originaire de la Haute-Silésie. Cet individu, sans aucune ressource, n'avait pas travaillé depuis un mois.

LES CAMBRIOLAGES. — *Dans la nuit du 11 au 12 courant* des individus ont pénétré dans le débit de M. Pruvost Louis, dit « Plein Vol », cabaretier, rue Alfred-Leroy, en démastiquant une vitre à une fenêtre donnant rue Raoul-Briquet. Ils ont essayé de percer le dessus du comptoir, à l'endroit de la serrure du tiroir. Probablement dérangés au cours de leur opération, ils ont pris la fuite en emportant deux litres de genièvre et un litre de vin rouge. Plainte a été déposée, et la police enquête.

Le Traitement Antirhumatismal "SIMON" me guérit en 15 jours après 3 mois de souffrances

dit M. Favrelle ..., demeurant rue de la Balance, cour Foulon, N° 7, à Roubaix :

« Agé de 41 ans, je souffrais dans les épaules et surtout dans les pieds. Les douleurs étaient si fortes que je mettais deux heures au moins pour parcourir la distance que je faisais normalement en un quart d'heure. Je n'ai pu travailler que huit jours sur trois mois. Après deux semaines de TRAITEMENT SIMON mes douleurs ont disparu, je marche comme auparavant et ne ressens plus qu'une petite douleur aux mains.

« Roubaix, le 31 octobre 1924. »

PRIX DU TRAITEMENT COMPLET : 28,50

En vente toutes Pharmacies

Dépôt Général :

PHARMACIE DES PRODUITS CORBEAUX

11 bis, Rue de Lannoy, ROUBAIX

9879

EN BELGIQUE

MENIN

LE HOLLANDAIS ESCROC ET LE NAIF

Un Hollandais, nommé Muller Carlos, avait dans un café de la rue de Lille rencontré un certain J. J., auquel il offrit de lui vendre de l'or et de l'argent. Le marché fut conclu. Le Hollandais lui remit un paquet bien ficelé, disant contenir les pièces en or et en argent. Il empocha les beaux billets de banque pour une somme d'environ 3.000 francs.

Chacun s'en alla de son côté. Le sieur J. J. se rendit immédiatement chez lui et vérifia le contenu du paquet. A sa très grande surprise, il constata que la boîte ne renfermait que des pièces de plomb.

La gendarmerie, aussitôt prévenue, ouvrit une enquête et acquit la conviction que l'escroc s'était rendu chez la nommée S. D., qui habite quai de la Lys. La gendarmerie s'y rendit aussitôt pour arrêter Muller. Celui-ci, à la vue des gendarmes, s'enfuit par une fenêtre, sauta sur un vélo qui se trouvait à la porte de la maison et fila directement vers la frontière française, poursuivi par les gendarmes Toutelois, le malandrin ne devait pas tarder à être pincé.

En effet, hier matin, vers 7 heures 30, les gendarmes furent avertis que Muller se trouvait chez un boulanger aux « Baraques ». La maison fut cernée et les gendarmes, après une vive résistance, purent se rendre maîtres de l'escroc.

Muller fut immédiatement transféré à Courtrai, pour être mis à la disposition de la justice.

Sainte-Cécile, Sainte-Catherine

Les gens de bon goût et soucieux de leurs intérêts, regardent beaucoup d'étalages, mais n'achètent qu'aux

BIJOUX CACAN Rue Neuve, 29-31 — LILLE — Tél. .1-21

COURTRAI

VOL DE CUIR. — Quatre pièces de cuir d'une valeur totale de 100 francs, ont été dérobées par un inconnu dans le magasin de M. Vanœnacker Auguste, commerçant, rue de Sineveghem. La police a ouvert une enquête.

CONSEIL COMMUNAL. — Le Conseil communal se réunira dans la salle de l'Hôtel de Ville, lundi 17 courant, à 18 heures.

MOUSCRON

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Delannoy Mireille, Grande-Rue, 103 ; Jacques Roels, rue Serpentine, 7 ; Madeleine Darras, rue du Nouveau Monde, 55 ; Denise Coussement, 135, rue de la Station ; Madeleine Losfed, rue du Phénix, 71 ; Léona Verstaen, rue du Théâtre, 59 ; Marguerite Vandegravelle, rue Edouard Anseele, 29 ; Lucienne Courcelles, rue de la Station, 69 ; Marie-José Haressens, avenue Royale, 1.

Publications. — Maurice Delmotte et Rachel Bassuit ; René Coussement et Rachel Vanthouthout ; Victor Reyckaert et Marthe Daenens ; Emile Lecoutre et Blanche Jouniaux ; René Astel et Marie Wille ; Gutave Vercyusse et Zoé Demyttenaere ; Médard Vanhoutte et Madeleine Vinck ; Albert Desseaux et Zélia Mahieu ; Henri Dejonckère et Germaine Dewée ; Antoine Jamotte et Marie D'Halluin. Achille Boudin et Marie Matton ; Emile Poblon et Dina Herman ; René Vendesarien et Palmyre Marissal. Alphonse Schoon et Godelieve Gaeremynck.

Décès. — Antoine Dupont, 79 ans, avenue Royale, 1 ; Rosalie Malfait, 82 ans, rue de Menin ; Antoinette Delmotte, 16 jours, rue de France, 9 ; Gustave Limborg, 58 ans rue Philippe-le-Bon ; Irène Eloey, 3 mois, rue des Charpentiers ; Emile Claeyssens, 33 ans rue du [illegible] ; Sophie Devreesse, 66 ans, rue des Moulins 68 ; Julie Leman, 63 ans, rue de la Marnière 108 ; Emile Delnatte, 67 ans, rue du Labyrinthe, 113 ; Odile Desreux, 75 ans, rue de Bruxelles, 21.

T. S. F.

Réclame de Novembre

Postes donnant tous les concerts Complets 295 et 448 fr. suivant puissance. Bon fonctionnement garanti. Demander devis détaillé.

DUCASTEL-BLANDIN, 61, rue Nationale, LILLE 10.536

Jeux & Education Physique

FOOTBALL-ASSOCIATION

A MENIN

Aujourd'hui dimanche 16 novembre, à 14 h. sur le terrain du S. C. Meninois, aura lieu un match de Division 2, entre les équipes premières du F. C. Roulers et du I. C. M.

Le matin, à 11 heures, à Menin, en division 3, les équipes secondes du C. S. Yprois et I. C. M. se rencontreront.

La 3e équipe se rend à Roulers pour y rencontrer la 3e du I. K. R.

LA VIE OUVRIERE

Les revendications des ouvriers du Textile

SAINT-VENANT LES A EXPOSEES A M. LE PREFET DU NORD

Hier, à 11 heures, une délégation conduite par SAINT-VENANT député, adjoint au maire de Lille et SALENGRO, conseiller général, a été reçue par M. Hudelo.

Elle a entretenu M. le Préfet du Nord des desiderata des ouvriers du textile.

M. Hudelo a pris bonne note des revendications des délégués et promis de leur donner satisfaction dans la mesure du possible.

A LA POPULATION OUVRIERE DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS

A propos de la grève du textile

Sur l'ordre du Consortium textile, la Société anonyme des usines Glorieux et de Pierrepont, au capital porté de 10 à 15 millions, vient d'informer tous les camarades du Comité de grève qu'ils cessaient de faire partie de leur personnel.

Au même moment la Commission intersyndicale de l'Union textile a avisé par lettre personnelle tous les grévistes que le patron Glorieux était disposé à discuter avec eux des causes de la grève qui a été déclenchée le 24 juin 1924. Tous les ouvriers grévistes sont juges des procédés scandaleux du patronat contre les camarades pères de famille, élus à l'unanimité par les grévistes au poste de combat du comité de grève.

Ils déclarent solennellement repousser du pied toutes les attaques abominables contenues dans la lettre du Consortium et s'engagent à lutter avec autant d'acharnement que le premier jour jusqu'à complète satisfaction.

Ils déclarent en outre que tous les membres du comité de grève sans exception ont agi en conformité des ordres donnés par les assemblées générales des grévistes. Ils comptent sur les travailleurs de Roubaix Tourcoing et environs pour les aider à obtenir la victoire totale sur le patronat. — Signé : Les grévistes de la filature Glorieux, rue d'Alger à Roubaix.

LA GREVE DE LA MAISON BAYART

Nous recevons du Comité de Grève le communiqué suivant :

Contrairement à une information parue dans un journal local, cette grève n'a pas été déclanchée par un Syndicat Communiste, mais par l'ensemble des ouvriers et ouvrières appartenant à différentes organisations.

Il est inexact aussi que les ouvrières travaillant sur métiers inférieurs à 1 m. 60 sont payées à 2 fr. 50 l'heure. Les ouvrières adultes travaillant sur des métiers de 1 m. 10 ne sont payées qu'à 2 fr. 05 l'heure, prime de vie chère comprise.

En ce qui concerne le travail à la tâche, tous, patrons comme ouvriers, savent que cela est impossible, à cause des mauvaises matières qu'on yemploie et par une partie du matériel défectueux installé depuis la guerre.

Les patrons affirment ne pouvoir accorder une augmentation de salaire. Et cependant, il fut démontré devant directeur et patrons, qu'avec un changement de mode de paiement, il leur était possible d'accorder cette augmentation, sans que cela leur coûtât un centime.

Cette démonstration fut à tel point concluante que ni directeur ni patrons ne purent la contester.

Le Comité de Grève.

A TOURCOING

SYNDICAT UNITAIRE DES METAUX

La Commission administrative du syndicat unitaire des métaux de Tourcoing et environs invite les adhérents à assister nombreux à la manifestation organisée par la Bourse du Travail Unitaire et qui aura lieu dimanche 16 novembre, à 9 h. 30.

Pour une augmentation de salaire de 25 % contre la vie chère et contre le plan Dawes.

Rassemblement, à 9 h. 15 au siège du Syndicat, 105, rue Jean Jaurès.

Départ à 9 h. 30, pour l'Hôtel de Ville. — Pour la Commission : le secrétaire, VERPLANCKE Fernand.

TRIBUNE POLITIQUE

COMMUNIQUES DES PARTIS

ROUBAIX

Gauche Républicaine

La section roubaisienne du parti radical et radical-socialiste de France tiendra son assemblée générale dimanche 16 novembre à 11 heures très précises au café du Centre, 21, Grande-Place pour délibérer sur les questions à l'ordre du jour et entendre une communication importante de son président.

PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Jaurès au Panthéon

UNE NOTE DE LA FEDERATION SOCIALISTE

LA FÉDÉRATION PRIE SES MUNICIPALITÉS OUVRIÈRES ET SES SECTIONS SOCIALISTES DE FAIRE CONNAITRE, 28 RUE DE FIVES LILLE, L'IMPORTANCE DES DÉLÉGATIONS QU'ELLES SE PROPOSENT D'ENVOYER AUX CÉRÉMONIES ORGANISÉES A L'OCCASION DU TRANSFERT AU PANTHÉON DES CENDRES DE JAURÈS. DES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS D'URGENCE PAR PARIS DEVRONT ÊTRE ENVOYÉS A SALENGRO, AU PLUS TARD MERCREDI SOIR.

LES DELEGUES PARLEMENTAIRES A LA CEREMONIE

Paris, 15. — Le Groupe Socialiste au Parlement a désigné Chaussy, Camari, Marquet, Paul Boncour et Simaire, députés, pour le représenter à la levée du cercueil de Jaurès à Albi et pour accompagner le corps d'Albi à Paris.

LIBRE-PENSEE

FÉDÉRATION DU NORD DE LA LIBRE-PENSÉE

LA MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE JAURES

La Commission administrative de la Fédération du Nord a désigné J.-B. Jacobs pour représenter la Fédération du Nord de la Libre-Pensée ouvrière et d'Action sociale, à la grande manifestation en l'honneur de Jaurès, à Paris.

La Commission invite les groupes affiliés à la Fédération à désigner des délégués. Elle fait appel également aux libres-penseurs qui pourraient, par leurs propres moyens se joindre à la délégation.

Le jour et le lieu du rassemblement seront indiqués ultérieurement.

Le secrétaire général : J.-B. JACOBS.

T. S. F.

RADIO-PARIS. 16. — 12 h. 45 Concert : 1. Deuxième suite de Peer Gynt (Grieg) : La plainte d'Ingrid, danse arabe, rapatriement de Peer Gynt, chanson de Solveig ; 2. Chanson Louis XIII et Pavane Couperin, violon ; 3. Le roman d'Arlequin Massenet, ouverture gigue. Entrée d'Arlequin ; Rêverie de Colombine à sa fenêtre ; Sérénade d'Arlequin à Colombine ; Duo d'Arlequin et de Colombine ; 4. Rêverie Schumann, violoncelle ; 5. Sérénade Mendelssohn ; 6. Danse des clochettes de la flûte enchantée Mozart ; 7. Graziella J. Mazellier ; 8. Zapateado Sarasate, violon ; 9. Bourrée et musette Périlhou ; 10. Chanson à bercer, F. Schmitt ; 11. Pavane d'Egmont, Salvayre ; 12. Le cygne, Saint-Saëns, violoncelle ; 13. Forlane de Mignon, A. Thomas ; 14. Chant d'automne, Register ; 15. Marche militaire, Schubert. — 13 h., informations. — 16 h. 45, concert : 1. Fragments du troisième acte de Carmen Bizet : entr'acte, marche, chanson des marchands, entr'acte du 4e acte ; 2. Morceau de concert, Servais, violoncelle ; 3. a. Au caprice du vent, M. Pesse ; b. Chanson norvégienne, F. Fourdrain, chant : Mme Suzanne Dubost ; 4. Souvenirs suisses, Hirmann, flûte ; 5. Sérénade mélancolique M. Pesse ; 6. Kuyawiak, Wieniawski, violon ; 7. a. Rêverie d'automne, Esclavy ; b. Je ne veux pas de fleurs, Barbirolli, chant : Mme Dubost ; 8. Ballet de la Reine de Saba, Gounod : les Juives, les Sabéennes, Rêverie arabe. — 17 h. 45, communiqué, courses, presse. — 20 h. 30, courses, presse. — 21 h. sauterie : 1. Polka des mandarins, Turlet ; 2. Segavia, Popy, valse ; 3. Darnay Google, Rose, fox-trot ; 4. Pas des patineurs, Jouve ; 5. Rêve de printemps, Deransart, mazurka ; 6. Le Gaulois, Clapson, one step ; 7. Modestie, Waldteufel, valse ; 8. Pincha, Canoro, tango ; 9. Gaity for ever, Colo-Bonnet, polka ; 10. Hille Hilo, Shuster, fox-trot ; 11. Schottisch parisienne, Allier ; 12. Wonderful one, Wood, boston ; 13. Season, Mazurka, Bosset ; 14. Veronicas, Aldaba, paso doble ; 15. Les cloches de Corneville, Metra, quadrille ; 16. Wothing Doing, Eblinger et Clapson, shimmy ; 17. Fiançailles, Wesly, valse ; 18. Polka des Pierrettes, Gracey ; 19. Souvenirs de bal, Blancard, mazurka ; 20. They call int dancing, Berlin, one step.

ECOLE DES P. T. T. — 16. — 15 heures, festival franco-polonais : Causerie du Comte Emile de Launay sur « La Pologne » ; 1. Le château enchanté, Meniusko ; Dumka, Surzynski ; Quand je venais voir ma mie, Lachman ; les chœurs de la Société des Amis du Théâtre polonais, dirigés par M. Jarecki ; 2. Air de la Reine de la nuit de « La flûte enchantée », Mozart ; Mlle d'Astoria ; 3. La Gipsy, Saint-Saens ; 4. Grand air de Halka (première audition) de Meniusko ; Mlle d'Astoria ; 5. Trois danses populaires polonaises : a) Mazurk harmonisé par F. Jarecki ; b) Colamika, Lachman ; c) Oberek, Lachman ; les chœurs de la Société des Amis du Théâtre polonais ; 6. La fileuse, Meniusko ; Mon paradis doré, M. Karlowicz ; Berceuse de rêve, S. Mallinowski ; Tristesse éternelle, Chopin ; mélodie poésie sur l'étude en mi majeur de Chopin ; Mlle d'Astoria ; 7. Cupidon chassant les papillons, Chopin ; 8. Chansons anciennes villageoises : a) Les jolis poissons dorés, Szopski ; b) Chant du joueur de cornemuse, Paderewski ; c) Le beau Jean vainqueur, Szopski : adaptations musicales de S. d'Astoria. — 21 heures, récital-causerie sur « L'Histoire de la musique d'orgue » ; Audition d'œuvres de l'école italienne : Francisco Landino, organiste à Florence XIVe siècle ; Palestrina, compositeur de la Chapelle Sixtine XVIe siècle ; Frescobaldi, organiste à Saint-Pierre de Rome XVIIe siècle ; Ecole anglaise : œuvres de William Byrd ; Ecole française : œuvres de Titelouze, organiste à Rouen ; François Couperin, organiste de Saint-Gervais ; Nicolas Le Bègue, organiste de la Chapelle Royale XVIIe siècle.

Les Spectacles à Lille

AUJOURD'HUI DIMANCHE

NOUVEAU THEATRE. — A 15 h. : « Faust », avec MM. Fraikin, Vigneau, Payan et Mlle Di Gastardi ; en soirée : « Les Mousquetaires au Couvent ». — Mardi : « Louise ».

THEATRE PROVISOIRE. — A 15 h. et à 20 h. 15 : « Marie-Jeanne », drame et « Pipermans », comédie.

VARIÉTÉS. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Paris-Fêtards », opérette fantaisiste à grand spectacle.

ALHAMBRA. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Ma Cousine de Varsovie ». Tournée Juvenet.

THEATRE DE L'UNION. — A 15 h. et à 20 h. 30 : « Un Gentlemen complet » ; « Thamar » ; « Triboulet » et deux attractions.

PRINTANIA. — A 15 h. 15 et à 20 h. 30 : « La Danseuse Espagnole ».

OMNIA. — A 15 h. 30 et à 20 h. 30 : « Le Vengeur ».

LILLIANA. — De 16 h. à 2 h. : Dancing.

CABARET DE LA CHANSON (rue de Paris, 90). — A 15 h. et à 20 h. 30 : Sayel, Edmée Destrée et Eve Dolly.

AMBASSADEURS. — Bal de Famille.

CONCERTS POPULAIRES. — A 15 h. 30, au Conservatoire.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. — A 20 h. : Concert de l'Union Philanthropique des Chefs de service et Contremaîtres des Industries Métallurgiques.

EMULATION CHORALE. — A 20 h. 30 : Concert au siège de la Société, 20, rue Jean Roisin.

MAISON DES AMICALES (Place Sébastopol). — A 16 h. 30, Concert de l'Amicale Aragot Buffon.

Aux Variétés

AUJOURD'HUI, à 3 h. 30 et à 8 h. 30.

PARIS-FÉTARDS

pièce à grand spectacle avec

P. CHEVALIER le célèbre fantaisiste parisien

— IMMENSE SUCCES —

Location à partir de 11 h. du matin :: Tél. 37-[illegible]

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1924. — N° 44

LA LOI DU SANG

Grand Roman d'amour inédit

PAR

PAUL CARTOUX

A la croix de guerre et à la médaille militaire qu'il avait reçues sur le champ de bataille de Verdun, en récompense de sa bravoure, vint s'ajouter l'insigne rouge de la Légion d'Honneur. Ainsi le gouvernement honorait celui qui avait contribué à faire rayonner, dans un pays neutre, le génie de la vieille France.

Le marquis Jean de Roquemaure, légitimement fier de son fils, conscient en quelque sorte de la force de son rejeton, n'avait plus apporté dans sa manière de vivre la même rigueur de principes, la même ténacité, enfin la façon d'envisager désormais l'existence des siens.

Son désir le plus grand était de marier Henri avec la fille d'un voisin, libre comme lui, et possesseur d'une grosse fortune, M. de Mormoiron. Si cette perspective enchantait Estelle de Mormoiron, elle ne souriait pas du tout à Henri de Roquemaure, qui fit comprendre à son paternel la différence de situation qui séparait les deux familles.

— Il me faut, père, avait répondu l'Ingénieur une femme sachant recevoir, mondaine, raffinée et c'est indispensable pour mes relations parisiennes, intelligente, jolie et de bon caractère... l'oiseau rare, quoi !...

« Je ne pense pas que Mlle de Mormoiron qui est, je l'avoue, une bonne personne, fasse montre d'une des qualités que je viens d'énumérer.

« Son argent ? Je n'en ai pas besoin, j'en ai pour deux, vous me l'avez dit, et je travaille à prix d'or... alors ?

Le marquis dut convenir que son fils ne manquait point de raisonnement.

— Ecoute, dit-il après quelques secondes de raisonnement. Tu as derrière toi un passé qui répond de ton avenir. A vingt-cinq ans, tu es déjà une « gloire » dont les Roquemaure, nos ancêtres, doivent là-haut se montrer fiers.

« Tu sais ce que tu as à faire ; cherche donc toi-même la compagne de tes jours. Choisis-la et amène-la au Castelet. Nous l'accueillerons et te dirons, en moins d'une semaine, si la future Comtesse est digne de recevoir dans ses mains blanches le nom qu'illustrèrent toute une pléiade de gentilshommes, depuis Charles le Téméraire...

L'accueil fait à Soledad avait été complet. L'ex-gitane avait eu besoin de huit jours à peine pour capter les cœurs de ses beaux parents.

Henri était radieux. Il se tourna vers son père et spontanément répondit à son exclamation :

— ... Oui, les amoureux s'aiment, mon père, et je l'aime tant ma fiancée, que le bonheur me fait un peu peur, car il se fait attendre.

« Les minutes sont longues, sous le ciel des amants et le premier Juin se fait désirer.

Soledad sourit aux deux hommes.

— Ton mariage est proche, mon fils. Il sera digne de toi et d'elle et de ton nom.

« Aimez-vous et dites-vous que vous avez fait deux heureux de plus, moi, Henri, et ta mère.

« La mort peut venir fermer nos paupières, nous aurons fait sur terre notre devoir, assuré l'existence du fils que nous chérissons et assisté à l'épanouissement de son bonheur et du vôtre, Soledad, dont les jours désormais nous sont aussi chers que les siens. »

Il désignait Henri, de sa main tendue... *Henri s'approcha, saisit cette main ferme et* loyale et l'embrassa de toute son affection filiale et sincère.

Le soir, après-dîner, Henri annonça :

— J'ai reçu un télégramme de mon ami José, gouverneur de Séville.

« Il sera là à la fin de la semaine.

« Il n'a pas voulu qu'un autre que lui soit le témoin de Soledad. »

L'ex-gitane ne dissimula point sa satisfaction, et le marquis sa joie.

— Enfin, je le vais voir, cet ami de mon fils dont j'ai toujours entendu vanter les qualités morales sans avoir pu, une fois, lui serrer la main et connaître le contentement de le remercier de l'affection fraternelle qu'il porte à Henri !

— Par lui, reprit Henri, nous saurons ce que font ou projettent de faire les gitanes de Séville. Il a dû les faire surveiller.

Soledad ne répondit pas et baissa la tête, embarrassée.

La maman, au contraire, demanda, inquiète tout à coup, ignorante qu'elle était des incidents tragiques qui avaient marqué la fuite de Séville d'Henri et de sa fiancée.

— Pourquoi dis-tu cela, Henri ? Vous craignez donc quelque chose de ces gens ?

Henri rassura sa mère.

— Non, ma petite maman.

« Que veux-tu que nous craignions ?

« Je me suis mal exprimé.

« Je veux dire que don José en arrivant ici, se fera sans doute un plaisir de nous expliquer ce qui s'est passé dans sa province depuis notre départ. »

— Oui, mais, tu as fait allusion aux gitanes.

— C'est exact, car je pense que Soledad sera heureuse de recevoir des nouvelles de ses amis, de ses parents, en un mot, de ceux qui lui sont chers.

Etonnée, la marquise remarqua avec à-propos :

— Comment, Soledad, on ne vous écrit pas ?

La jeune fille comprit que la maman ignorait tout de leur histoire aventureuse. Son fils, sans doute, pour ne point l'alarmer, avait de concert avec le père, décidé de garder secrètes leurs péripéties dramatiques au pays des toreros.

Elle répondit, affectant une aisance qu'elle n'arrivait pas à adopter, mais que sa connaissance imparfaite de notre langue masquait en quelque sorte :

— Jamais ils donnent courrier... jamais... paresseux au porte-plume, les gitanes, très paresseux.

Mais la maman revenait à son idée première et s'adressant directement à son fils :

— Voyons, tes paroles, mon enfant, ont d'ordinaire une signification très nette. Tu me caches quelque chose ?

— Moi, maman !

— Anna, tu est folle, fit le marquis.

— Non, mon ami, je ne suis pas folle, Henri, tout à l'heure, a parlé des projets des gitanes.

— Eh bien ?

— Il a dû les faire surveiller, a-t-il dit, en parlant de son ami José. Or, si le gouverneur de Séville fait surveiller les gitanes de sa province, c'est qu'il craint que ceux-ci, sans doute, ne fasse quelque mauvais coup. Contre qui ? C'est ce qu'il faudrait savoir.

Henri prit la décision de calmer les craintes de sa maman en employant la subterfuge du mensonge.

— C'est juste. Je me suis beaucoup intéressé aux gitanes de Séville.

— Nous en avons la preuve vivante devant nous, interrompit le père en riant.

Soledad se laissa à son tour gagner par l'hilarité qui secouait l'assistance. Lorsqu'elle fut calmée, Henri poursuivit :

— ...Or, ces messieurs les gitanes depuis deux ou trois années, vivaient de plus en plus en dehors des lois royales.

« Don José, patient ou faible au début de ses fonctions envers eux, commençait lors de mon départ à leur serrer la vis... Les marchands de mules et de pastèques ne parlaient rien moins que de se soulever...

« ... Les « pauvres », fit le papa en riant sous cape.

« ... Oui, les « pauvres », don José se préparait à les faire surveiller de près et au besoin à mater durement toute tentative de révolte. La manière forte, quoi !

J'ai hâte de savoir comment toute l'histoire s'est terminée, si toutefois elle est terminée.

« Dans ses dernières lettres, il ne m'en parle point.

« Voilà toute l'histoire.

« Es-tu convaincu, mère ?... As-tu toujours peur ?

— Je n'ai pas eu peur, mon fils, mais je voudrais pas qu'il arrivât à tous les deux la plus petite histoire, ni quelconque chagrin ne vint ternir le ciel de votre destinée...

« Les gitanes, moi, mes enfants — je vous demande pardon Soledad — je ne les ai jamais aimés. Certes, il y a des exceptions, mais je parle ici en généralité. C'est un peuple dont il faut se méfier.

— Et vous avez parfaitement raison, mère, approuva l'Espagnole. Ce peuple est capable de bonnes et de mauvaises, plus encore, malheureusement, des méchantes que des belles...

« Je les ai quittés sans remords, libre et révoltée contre leurs coutumes.

« Chez eux les pistolets partent tout seuls et les navajas ne restent pas longtemps dans leur gaine de cuir.

« Méfie-toi des gitanes » Ce conseil on ne le donnera jamais trop.

— Enfin, poursuivit Henri qui ne voulait point prolonger l'entretien sur ce sujet pénible, Don José nous dira bientôt ce qu'il a obtenu de cette tribu rebelle. Je suis sûr, appuya-t-il à dessein en regardant sa fiancée, que sa ténacité et sa volonté opiniâtres auront triomphé de tout.

« Quand José veut quelque chose, il le veut bien...

« Sa main de fer sait, si cela est nécessaire, imposer ce que son cerveau réfléchi a élaboré. Sa conception rapide de la tactique à employer son jugement sain et de bon sens, ses idées sociales et démocratiques, son amour de la vraie justice, et sa bonté, car José est grand et généreux. Ses qualités enfin ont peut-être déjà amené les [illegible] gitanes — qui ne sont point des sots — à une plus juste appréciation des mœurs de notre époque.

— Souhaitons le, fit le marquis et n'y accordons pas une attention hors proportion.

Et très simplement, en tirant une large bouffée de sa petite pipe de terre ocre, il conclua :

— Ici, mes enfants, nous sommes en Provence... l'avenir, je vous l'ai dit cent fois, seul nous intéresse. A ce propos, mère, l'intendant a préparé tout son travail d'invitations pour la noce. Il y aura du monde, sais-tu ?

« Toi, Henri, à part Don José, qui as-tu invité à Paris ?

— Personne, père, nous tenons avec Soledad à ce que cette fête soit purement familiale.

(A suivre.)